



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-09-2026 /

Dossier complet le : 16-09-2026 /

N° d'enregistrement : 023503/KK P

1 Intitulé du projet

Dragage du port de plaisance de Port-la-Forêt et clapage des sédiments au large

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE

Raison sociale

SAEM SODEFI

N° SIRET

34886394500021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOCCOU

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au dragage mécanique avec pelle et ponton dipper de 110 000 m³ de sédiments, au niveau du port de Port-La-Forêt, de son chenal d'accès, et de la zone de mouillage de Cap-Coz. Les sédiments seront transportés par chaland fendable et clapes dans un site d'immersion au large, à 46 km du port (voir plan de localisation du site d'immersion en annexe).

4.2 Objectifs du projet

De la vase organique, provenant des marais de Penfoulic, s'accumule dans les différents bassins du port et dans le chenal. De ce fait, certains bateaux ayant un fort tirant d'eau, notamment les navires Imocas et Figaro, ne peuvent plus sortir du port par certaines marées basses. L'objectif du dragage du port de Port-La-Forêt est de rétablir un tirant d'eau permettant une navigation en toute sécurité et le maintien des activités économiques qui en sont dépendantes. Les travaux de dragage permettront notamment de maintenir les activités de course au large hébergées par ce port emblématique de la voile française.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront pendant six mois, d'octobre 2027 à mars 2028. Les travaux se dérouleront au moment de la saison automne-hiver pour générer au minimum les activités économiques du port. En parallèle des travaux de dragage (début une semaine avant les travaux et fin une semaine après), les catways et bateaux seront retirés pour faciliter le passage du ponton dipper et du chaland, puis remis en place au fur et à mesure. La cote de dragage voulue est de -1,5 m CM au niveau du port, du chenal d'accès et de la zone de mouillage de Cap Coz, et de -5,5 m CM au niveau des fosses IMOCA des pontons Q et J (voir détail des zones à draguer en annexe). Pour le cadencement des travaux, deux allers-retours par jour seront réalisés entre le port et le site d'immersion, soit par un seul chaland de capacité 500 m³ faisant 2 allers-retours, soit par deux chalands chacun de capacité 500 m³ qui feront chacun un aller-retour, selon la disponibilité du matériel technique au moment des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pas de phase d'exploitation ni de démantèlement pour ce projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.3.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement) ; - Evaluation des incidences Natura 2000 (liste nationale de l'article R. 414-19 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie concernée par le dragage Cotes de dragage dans le port Cotes de dragage au niveau des pontons J et Q Volume total de sédiments à draguer et claper Distance port - site d'immersion	(123000, m²) (-1.5, m CM) (-5.5, m CM) (110000, m³) (46, km)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A proximite du site d'immersion : - ZNIEFF de type I : identifiants 530030038 et 530030046 a 13,2 km, 530030045 a 15,4 km, 530030044 a 14,6 km - ZNIEFF de type II "Archipel des Glenan" (530030050) a 11,3 km - ZNIEFF marine de type I "Glenan nord" (53M000031) a 13,9 km - ZNIEFF marine de type II : identifiant 53M000030 a 10.3 km identifiant 53M000015 a 9.7 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de La Foret-Fouesnant
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	A proximite du site d'immersion : Reserve naturelle nationale "Reserve des Glenan" (FR9500134) a 15,6 km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Littoral Est Odet pour la commune de la Forêt-Fouesnant, approuve. Pas de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Littoral Est Odet pour la commune de la Forêt-Fouesnant, approuve.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	"Archipel de Glenan" ZPS FR5310057 situe a 140 m de la zone de dragage. "Archipel de Glenan" ZPS FR5310057 et ZSC FR5300023 situe a 1,73 km du site d'immersion. "Dunes et cotes de Trevignon" ZSC FR5300049 et ZPS FR5312010 situe a 1,2 km de la zone de dragage.
D'un site classé ?	☒	☐	Site classe "Archipel des Glenan" situe a une distance de 4,7 km du site d'immersion.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Peuplements benthiques : risque de destruction des peuplements, des habitats et de modification de turbidité. Pour les opérations de dragage : zone limitée et déjà anthropisée. Pour le clapage : impacts prévus sur une surface de 344 m ² pendant une durée de six mois. Habitats EUNIS au niveau du site de clapage : vase sableuse et vase circalittorale (voir annexe 7). <i>Mammifères marins : huit espèces marines concernées par les</i>
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'impact le plus notable est issu de l'augmentation de la turbidité sur le site de clapage. Le site est à une distance de 1,73 km du site Natura 2000 "Archipel de Glenan". Une modélisation hydrosédimentaire de la dispersion des sédiments clapes a montré que les panaches turbides se dispersent vers l'ouest-nord-ouest et vers l'est-sud-est, mais restent sous la limite du site Natura 2000 (concentrations < 1.5 mg/L pénètrent pendant moins de 0.5 jour dans le site sur 15 jours modélisés). Les données
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Remise en suspension de sédiments dont la contamination se situe entre N1 et N2 à proximité d'une zone d'ostreiculture.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, deux allers-retours par jour de chalands entre le site de dragage et le site d'immersion, pendant une durée de six mois, d'octobre à mars.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Source de bruit principalement via la pelle mécanique sur le ponton dipper mais incidence jugée faible (distance aux riverains de 200 m minimum) et temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le travail du ponton-dipper et la navigation du chaland seront sources de bruit et de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions de gaz d'échappement du remorqueur qui amène le ponton dipper, ainsi que du ou des chaland(s) en transport durant la période de travaux de six mois.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le port de Port La Foret est l'un des plus grands ports de plaisance de Bretagne avec 1130 places sur pontons, et un port emblématique de la voile de course au large. Les activités seront perturbées temporairement pendant les opérations de dragage, mais ces dernières permettront le maintien de ces activités économiques et de la fréquentation du port en permettant aux bateaux à fort

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de dragage des ports de Loctudy et Lesconil est également prévu pour la saison automne-hiver 2027-2028. Le site d'immersion qui sera utilisé par le port de Loctudy est localisé à une distance de 10,5 km du site d'immersion. Les habitats EUNIS au niveau du site d'immersion de Loctudy sont de même nature que ceux du site d'immersion : vases sableuses (A5.37_FR01) et vases circalittorales (A5.37_FR02) (voir annexe 7). La dispersion des panaches turbides a également été modélisée sur le site d'immersion de Loctudy pendant 7 mois de clapage : les concentrations moyennes mensuelles sont très faibles en dehors du site d'immersion. Le seuil de 1 mg/L est rarement dépassé et en général proche de la zone d'immersion. 80% de la masse totale clappée est toujours présente sur le site d'immersion 2,5

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mesure d'évitement : un barrage anti-matières en suspension sera installé à l'entrée du port pour confiner la turbidité issue du dragage pendant toute la durée des travaux. - Mesure d'évitement : le ou les chaland(s) sera/seront équipé(s) d'une grille retenant les macro-déchets en cas de présence lors du dragage. Ces déchets qui auront éventuellement été dragués seront gérés à terre et évacués vers des filières de gestion adaptées. - Mesure d'évitement : la localisation du site de clapage a été sélectionnée afin d'éviter les impacts sur les habitats et les espèces sensibles aux modifications de turbidité. Le site a été choisi au sud du site Natura 2000 "Archipel de Glenan", en dehors de celui-ci. Le processus de détermination du site d'immersion a pris en compte non seulement la distance au site Natura 2000, mais également les habitats benthiques présents et la dispersion des sédiments modélisée selon les courants et marées. - Mesure de réduction : les clapages seront répartis à l'intérieur du site de clapage sur toute la durée des travaux de façon à limiter l'accumulation temporaire des sédiments en un seul point. - Mesure de réduction : Pour le risque de pollution accidentelle, lors de la phase de travaux, toutes les précautions seront prises par l'entreprise en charge des travaux pour limiter le risque de pollution accidentelle. Les moyens nécessaires à la circonscription de pollutions accidentelles seront prévus et mis en œuvre en cas de besoin. - Mesure de suivi : des campagnes vont être mises en place pour caractériser les peuplements benthiques au niveau du site d'immersion et de ses abords avant et après les travaux, préférentiellement à la même saison (début automne). - Mesure de suivi : Des sondes de suivi de la turbidité seront installées dans le port pendant les travaux pour suivre l'évolution du panache turbide. Mesure de suivi :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la proximité du site de dragage et de clapage en mer des sites Natura 2000 précités, il semble opportun de réaliser une évaluation environnementale afin de vérifier que le projet n'impacte pas ces sites. De plus, du fait qu'un projet similaire de même emprise et à proximité a été soumis à évaluation environnementale (projet de dragage du port de Loctudy), il semble logique que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOCCOU

Prénom Frederic

Qualité du signataire Directeur du port de Port la Foret

À Concarneau

Fait le 15-09-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)